



# COMPTABLE ASSISTANT SANITAIRE ET SOCIAL

9 FC

*Un titre professionnel délivré par l'Etat*

*La formation Comptable Assistant Sanitaire et Social est une formation qualifiante. Elle débouche sur un titre professionnel reconnu au niveau national et délivré par le Ministère chargé de l'Emploi.*

Code ROME : M1203 - Code NSF : 314t

## LE MÉTIER LE MÉTIER EN PLEINE EXPANSION

### Qu'allez-vous faire ?

En qualité de Comptable Assistant Sanitaire et Social, vous prenez en charge les activités de comptabilité, de gestion, d'accueil et de suivi administratif au sein des structures sanitaires et sociales :

- Le traitement des opérations comptables courantes (factures, opérations financières), le suivi de la trésorerie, les déclarations de TVA (pour les établissements qui y sont soumis).
- La gestion administrative et la paie du personnel, en utilisant un logiciel de paie et en appliquant les conventions collectives du secteur.
- L'accueil des patients, ainsi que la création et le suivi des dossiers des dossiers d'admission et de prise en charge pour les diverses prestations sociales et médico-sociales dans un centre hospitalier public ou privé.
- La préparation et le suivi du budget annuel, ainsi que l'établissement des documents de synthèse (bilan, compte de résultats).
- La préparation et le suivi des marchés publics dans le cadres des procédures en vigueur.

### Dans quelles conditions ?

Dans une grosse structure (CHU, hôpital...), l'emploi est spécialisé en fonction de l'organisation de l'établissement sous la responsabilité d'un cadre intermédiaire :

- service des admissions et d'accueil en relation avec les services médicaux
- service des ressources humaines
- services économiques et comptables

Dans les établissements de taille moyenne ou petite (Maisons de retraite, CCAS...), l'ensemble des 3 activités doit être assuré, sous la responsabilité du directeur.

### Quelles sont les qualités requises ?

- Vous devez faire preuve d'une grande adaptabilité, avoir de la rigueur et le sens du travail en équipe.
- Vous devez être suffisamment autonome pour gérer et organiser votre travail.
- Vous devez montrer des facilités relationnelles, de la discrétion.

# LA FORMATION

## Comment y accéder ?

**Pré-requis :** Niveau classe de 2de, 1ère ou terminale avec maîtrise de la gestion des fichiers sous windows et des outils bureautiques (Word, Excel) dans les fonctions avancées.

## Comment va-t-elle se dérouler ?

**Durée :** 1 645 heures (12 mois) de formation dont :

- 1 435 heures de théorie au centre de formation (41 semaines)
- 210 heures de pratique en milieu professionnel (6 semaines)

A cette durée, il convient d'ajouter 6 semaines de congés.

**Horaires :** 35 h par semaine en centre de formation et en milieu professionnel.

**Niveau :** IV (niveau BAC Pro) / Niveau 4 du cadre européen des certifications

## Quels sont les contenus ?

La formation est découpée en 3 modules correspondants aux 3 activités types (AT) de l'emploi :

- **AT1 :** Assurer les travaux courants de comptabilité
- **AT2 :** Réaliser les travaux courants de paie
- **AT3 :** Participer à la gestion comptable, budgétaire et administrative du secteur sanitaire et social

## Comment est-elle organisée ?

Les groupes en formation de Comptable Assistant Sanitaire et Social sont composés de 4 à 10 stagiaires. La formation est délivrée en langue française.

La formation est assurée en ateliers modulaires :

- Atelier de comptabilité générale et de gestion des ressources humaines en commun avec les stagiaires en formation Secrétaire Comptable (AT1 et AT2)
- Atelier de secrétariat médico-social (accueil, admission et instruction des dossiers administratifs) en partie en commun avec les stagiaires en formation Secrétaire Assistant Médico-Social
- Atelier de comptabilité publique et suivi des marchés publics spécifique à cette section
- Atelier de communication et jeux de rôle

Un accompagnement à la recherche d'emploi est introduit très tôt dans la formation.

# LE TITRE PROFESSIONNEL

## Comment l'obtenir ?

L'accès au titre au terme d'un parcours continu de formation s'appuie sur :

- Les pratiques professionnelles de l'activité, acquises en formation et en entreprise, consignées sur un dossier de synthèse des pratiques professionnelles (DSPP).
- Chaque module relatif à une activité, validé par une ECF (Evaluation en Cours de Formation).
- L'épreuve de synthèse sous forme d'une mise en situation professionnelle reconstituée, dans un contexte de PME, évaluant les compétences.
- L'entretien final avec le jury axant l'évaluation sur la connaissance du métier, de l'entreprise et les compétences professionnelles relationnelles.

Ces 4 éléments permettent d'obtenir le **Titre Professionnel de Comptable Assistant Sanitaire et Social** niveau IV (niveau BAC Pro).